

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

**Direction générale de la mondialisation,  
du développement et des partenariats**

Paris, le 15 mars 2011

Délégation pour l'action extérieure des  
collectivités territoriales

N°/DGM/AECT/JD

### LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-INDIENNE

La coopération décentralisée en Inde est globalement insuffisante mais en forte progression. Le sous-continent indien devient de plus en plus attractif pour les collectivités territoriales françaises. De nouvelles initiatives de coopération décentralisée et d'échanges sont lancées, en matière de développement urbain et de gouvernance locale, en direction des grandes et moyennes agglomérations indiennes. Une nouvelle stratégie française de développement des coopérations décentralisées en Inde a été adoptée en 2009. Les Premières assises de la coopération décentralisée franco-indienne ont ouvert des perspectives prometteuses et ont donné une forte impulsion aux échanges entre responsables locaux des deux pays. 11 liens de coopération décentralisée ont été recensés entre les collectivités territoriales françaises et les autorités locales indiennes (Etats et villes).

#### **I. ÉTAT DES LIEUX**

L'Etat du Tamil Nadu demeure l'Etat où les collectivités territoriales françaises sont les plus présentes et les plus actives. Des Conseils régionaux y sont présents : le Conseil régional de Poitou-Charentes (développement rural et agricole, micro-crédit, développement durable), le Conseil régional des Pays de la Loire (développement économique), le Conseil régional du Centre (patrimoine, en partenariat avec la ville d'Aix en Provence). Des Conseils généraux également mènent des projets de coopération dans cette zone : Ille et Vilaine (action sociale), Côte d'Armor (action sociale) et Charente (éducation et enseignement).

Deux régions ont des coopérations actives, au demeurant avec le même Etat de l'Inde, celui du Karnataka (capitale Bangalore). Il s'agit de Rhône-Alpes et de la Réunion. L'accent est mis sur les technologies de l'information et de la communication, choix qui n'a rien de surprenant compte tenu du rôle phare de Bangalore dans ce domaine, de l'engagement affirmé de Lyon, siège de la nouvelle agence chargée d'agir sur la « fracture numérique » et de la vocation naturelle de la Réunion, où les communautés indiennes sont nombreuses et influentes et où les enjeux de la coopération sur le pourtour de l'Océan indien ont bien été intégrés dans les perspectives stratégiques des élus.

Il existe un seul jumelage, relativement ancien (1981) et en sommeil, entre Pondichéry et Basse-Terre en Guadeloupe.

A noter que depuis 2005, 14 projets ARCUS (Action en Région de Coopération Universitaire et Scientifique) ont été menés en Inde par trois régions : le Conseil régional d'Ile de France (2008-2011, Patrimoine et 2007-2010, Coopération scientifique et recherche) et le Conseil régional de Rhône Alpes (2005-2008, Programme de recherche).

L'Inde n'a même pas été une destination privilégiée des dons, globalement considérables, apportés par les collectivités territoriales françaises suite au tsunami. Toutefois, cette catastrophe a éveillé un intérêt qui a donné lieu à des partenariats plus durables dans l'Inde du Sud, amorcés par les opérations de reconstruction et de prévention des sinistres.

## **II. UNE CONJONCTURE PARTICULIEREMENT FAVORABLE**

L'Inde est une fédération comprenant 28 Etats et 7 territoires. Malgré un cadre fédéral, l'Inde reste un pays assez centralisé. Cependant, face à l'ampleur du défi urbain et dans le cadre d'un grand programme de rénovation urbaine et de politiques de redistribution, l'Inde met en œuvre une politique de décentralisation dynamique. D'importants besoins en infrastructures, susceptibles de mobiliser les français, se manifestent dans des secteurs cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'eau, l'assainissement, les services publics, les transports et le patrimoine sont ainsi des secteurs prometteurs pour la coopération décentralisée franco-indienne. De nombreuses possibilités de coopération existent.

En termes de créneaux, de « fenêtre de tir », la **situation est exceptionnellement favorable.**

- Citons en premier lieu la visite, en janvier 2008 et décembre 2010, du Président de la République. Il n'est point besoin de commenter, au-delà des contrats signés, les effets qu'elle a pu avoir en Inde à moyen et court terme, et elle fait comprendre à des Français plus nombreux l'intérêt qu'il y a à y prendre des positions, notamment des élus français.
- De nombreuses manifestations culturelles occupent la scène (« Bharati », Infinement Indes au Musée Albert Kahn, l'Été indien au Musée Guimet...), la création cinématographique indienne - films d'auteurs ou Bollywood - est à la mode.
- Certaines solutions françaises (sociétés d'économie mixte, gestion déléguée...) peuvent être reçues en Inde - grande économie de marché avec un fort secteur public - dès lors qu'on arrive à les indianiser, plus une référence à proposer qu'un modèle à imposer...
- D'énormes besoins d'équipement intéressant nos grands opérateurs se manifestent dans des secteurs par ailleurs cohérents avec les Objectifs du Millénaire et avec le développement durable. L'eau et l'assainissement, le patrimoine et le tourisme durable par exemple. En atteste le nouveau projet du Conseil général de Meurthe et Moselle dans le District d'Alappuzha dans le Kerala dans le domaine de la formation. La création de véritables villes nouvelles (ainsi dans l'aire métropolitaine de Delhi) nécessite des actions tant dans le domaine du génie civil, de la construction, du logement (même si, là, il y a de grosses différences de tradition et d'environnement juridique) mais également dans des secteurs plus pointus, notamment les systèmes d'information géographique, pouvant intéresser des entreprises petites et moyennes, éventuellement adossées à des groupes ou réseaux plus importants. Point n'est besoin d'insister sur les opportunités considérables qui existent en matière de traitement des déchets, de transports, mais en n'oubliant pas qu'il s'agit d'un marché très concurrentiel et que les Indiens ont de très bons techniciens.
- Notre bonne réputation en matière d'ingénierie ou d'urbanisme, et la notoriété internationale de nos administrations et agences techniques, éléments confirmés lors des réunions de New-Delhi et Chandigarh et matérialisés par la poursuite et l'intensification de la coopération dans le cadre du Groupe commun franco-indien sur le développement urbain.

- Une sensibilité qui se développe en matière de patrimoine culturel urbain, où nos collectivités, bien implantées dans des réseaux thématiques internationaux, ont une carte à jouer. En atteste la nouvelle coopération décentralisée mutualisée Région Centre-Aix en Provence-Etat du Tamil Nadu dans le domaine de la protection et de la valorisation du patrimoine bâti dans le Chettinad.

### **III. UNE NOUVELLE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS DECENTRALISEES EN INDE**

L'Inde est devenue **un espace prioritaire de déploiement de nouvelles initiatives de coopération décentralisée** et d'échanges, notamment sur le développement urbain et la gouvernance locale et à direction des grandes et moyennes (à l'échelle indienne) agglomérations.

La tendance au cours des deux dernières années est à une mobilisation d'acteurs locaux français, le plus souvent sur des thématiques particulières, dans des « créneaux » pouvant correspondre à l'attente des partenaires indiens pour une coopération équilibrée.

Un effort sans précédent a ainsi été fait par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales - en collaboration avec notre poste - qui en 2009 a lancé une **nouvelle stratégie de développement des coopérations décentralisées en Inde** :

1. Donner une impulsion durable aux échanges entre responsables locaux des deux pays en organisant des Premières assises de la coopération décentralisée franco-indienne

Les **Premières Assises de la coopération décentralisée franco-indienne** se sont tenues à New Delhi, dans le cadre du festival « Bonjour India », du 15 au 17 janvier 2010. Elles ont donné une impulsion durable aux échanges entre responsables locaux des deux pays.

La présence du maire de Paris, de présidents d'associations d'élus (Michel DESTOT, maire de Grenoble, pour l'association des maires de grandes villes de France, Claudy LEBRETON, président du Conseil général des Côtes d'Armor, pour l'assemblée des départements de France, Charles JOSSELINE, président de Cités Unies France et Yves DAUGE, vice-président fondateur de l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés) ainsi que de représentants élus de collectivités importantes qui n'avaient pas de coopération en cours en Inde (Besançon, Nice, Strasbourg, Grenoble, Lorient, La Rochelle, Longwy, Evry, Rennes) ou de collectivités déjà actives en Inde (Centre, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Réunion, Meurthe et Moselle) démontre une conscience claire du potentiel de l'Inde parmi les collectivités françaises et une réelle volonté de travailler ensemble.

La délégation indienne, équivalente en nombre, était constituée en grande partie de hauts fonctionnaires locaux (« secretaries » des gouvernements des Etats, « commissioners » des municipalités). Ils seront les véritables interlocuteurs opérationnels pour les futures coopérations. Les représentants élus étaient en nombre satisfaisant. Aux côtés de maires de villes importantes (Delhi, Pune, Pondichéry, Calcutta) ont notamment participé le secrétaire d'Etat du ministère fédéral du Développement urbain et le ministre du Développement urbain du territoire de Delhi.

Le programme des trois journées répondait à un triple objectif :

- Développer la connaissance mutuelle des systèmes de décentralisation et de gouvernance locale,
- Présenter des bonnes pratiques dans des domaines potentiels de coopération,
- Valider l'engagement de la partie indienne pour le développement futur de coopérations au niveau local avec la France.

La coopération entre les collectivités françaises et indiennes sort renforcée de ces premières rencontres. Le format des Assises a montré sa pertinence. Les contacts noués lors des rencontres ont débouché sur plusieurs rencontres bilatérales, que la partie française avait organisées, et ont catalysé des annonces importantes.

## 2. Identifier des thèmes prioritaires de coopération

**Des thèmes de coopération ont été identifiés** avec le gouvernement indien. Cette liste de domaines a été énoncée en clôture des Assises par le Dr. RAMACHANDRAN confirmant la volonté du gouvernement indien d'avancer rapidement. Reprenant l'essentiel des thèmes recensés par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, avec l'appui des collectivités françaises, cette liste devrait permettre un développement de nouvelles coopérations à brève échéance dans les thématiques suivantes :

- Développement urbain (planification urbaine, urbanisme opérationnel, gouvernance urbaine, services publics de proximité, mobilité)
- Transports
- Développement durable
- Développement économique
- Patrimoine
- Culture
- Tourisme et éco-tourisme
- Formation
- Enseignement supérieur
- Appui institutionnel

## 3. Initier de nouveaux projets de coopération décentralisée en diversifiant les zones d'intervention

Lors des Assises, **plusieurs projets nouveaux de coopérations de collectivités à collectivités ont été annoncés** et pour d'autres des contacts prometteurs ont été établis, démontrant l'élan donné par cet événement à la coopération franco-indienne au niveau local. Un effort a été fait afin de **diversifier les zones d'intervention** vers le nord, le sud-ouest et l'ouest du pays.

- Paris et Delhi (le maire de Paris a annoncé son souhait de développer une relation privilégiée entre les capitales sur notamment le développement urbain et les transports),
- La Rochelle et Pondichéry,
- Rennes, Bhopal, l'Etat du Madhya Pradesh,
- Besançon et Jaipur,
- Evry et Bangalore,
- Nice et Goa,
- Lorient et Cochin,
- Pays de Loire et Tamil Nadu,
- Strasbourg et l'Etat du Rajasthan.

## 4. Mettre en place des structures de suivi et de coordination

Au niveau des collectivités locales, un « **Groupe pays Inde** » de **Cités Unies France** a été créé, sous la présidence de Claudy LEBRETON, Président de l'Assemblée des départements de France. Ce groupe coordonnera les premières démarches de coopération engagées et favorisera le développement d'initiatives nouvelles.

Au niveau des gouvernements, un « **Groupe Inde de la CNCD** » réunissant tous les ministères concernés et les associations d'élus sera créée avant la fin de l'année. Claudy LEBRETON en assurera également la présidence.

## 5. Lancer des actions concrètes : formations et visites de terrain

Des actions de formations entre la France et l'Inde avaient été actées lors des Assises.

Elles ont été mises en œuvre de septembre à décembre 2010 en France et seront développées en 2011 en Inde dans le cadre d'un programme intitulé « Villes et territoires pour une approche globale du développement urbain ».

Le programme « **Villes et territoires pour une approche globale du développement urbain** » a été lancé le 29 septembre 2010 au Sénat sous la présidence de Gérard LARCHER. Ce programme s'inscrit dans le cadre du Partenariat français pour la ville et les territoires, que préside le sénateur Yves Dauge et qui vise à une approche globale des territoires urbains inscrivant la planification stratégique dans une recherche de développement économique, d'inclusion sociale et de préservation de l'environnement.

Il comprend :

- des visites d'études de villes indiennes en France (septembre-octobre 2010). Besançon, Chinon, Lorient, Rennes et Strasbourg ont ainsi accueilli des représentants de villes et d'Etats indiens afin d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de développement urbain. Etaient présent une trentaine de représentants des villes et des Etats du Karnataka, du Kerala, du Madhya Pradesh et du Rajasthan, accompagnés de représentants du ministère du Développement urbain indien, venus dialoguer avec leurs homologues françaises des réponses apportées aux défis du développement durable à l'échelle des territoires urbains, de la gouvernance locale, des modalités innovantes de gouvernance des territoires, du patrimoine, de la culture et des services essentiels à la population.
- un cycle retour de mise en œuvre de travaux de co-expertise en Inde en 2011.
- de deux séminaires thématiques sur l'éco-tourisme (Goa, 5-6 mai 2011) et les transports (septembre 2011 en Inde).

Ce programme reçoit le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes, plus particulièrement de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales et de l'Ambassade de France en Inde qui ont signé une convention l'Association Nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP) et le Réseau des Villes Indiennes du Patrimoine (Indian Heritage Cities Network - IHCN).

## 6. Un appel à projets conjoint franco-indien

Le Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales a lancé, le 18 avril 2011, à l'attention des villes, régions et départements français, trois nouveaux outils au service de la politique d'influence de la France dont un appel à projets en soutien à la coopération décentralisée franco-indienne.

Cet appel à projets, lancé en collaboration les autorités indiennes, permettra de soutenir et de développer la coopération décentralisée en Inde dans une perspective gagnant-gagnant. En Inde, le renforcement de nos positions passe dans une large mesure par celui des positions des acteurs des territoires au niveau local : collectivités territoriales, universités, centres de recherche ou pôles de compétitivité.

Ce nouveau dispositif, innovant car négocié et géré conjointement avec les autorités indiennes, permettra de financer des projets de coopération décentralisée dans des thématiques porteuses en faveur du développement local : le développement économique, la gouvernance locale, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'assainissement et les ressources hydriques, l'éducation, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, le développement urbain, les transports, le développement durable, le tourisme et l'éco-tourisme, la culture, le patrimoine, la coopération universitaire et la recherche. Le dépôt des dossiers est ouvert du 18 avril au 15 septembre 2011.

./.